

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses de 2021-2022](#) et la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) est chargé de fournir des services de soutien et des installations à plusieurs tribunaux administratifs fédéraux au moyen d'un guichet unique et intégré. Ces services comprennent les services spécialisés requis par chaque tribunal (services de greffe, recherche et analyse, activités juridiques et autres activités relatives au mandat ou à des dossiers propres à chaque tribunal), ainsi que les services internes (p. ex. ressources humaines, services financiers, gestion et technologies de l'information, locaux, sécurité, planification et communications).

Des renseignements supplémentaires sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes du SCDATA figurent dans le [Plan ministériel 2021-2022](#).

1.1. Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport (annexe A) inclut les autorisations de dépenser du SCDATA accordées par le Parlement et utilisées par le SCDATA, conformément au Budget principal des dépenses de l'exercice 2021-2022. Ce rapport a aussi été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois de crédits, sous forme de limites annuelles et par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

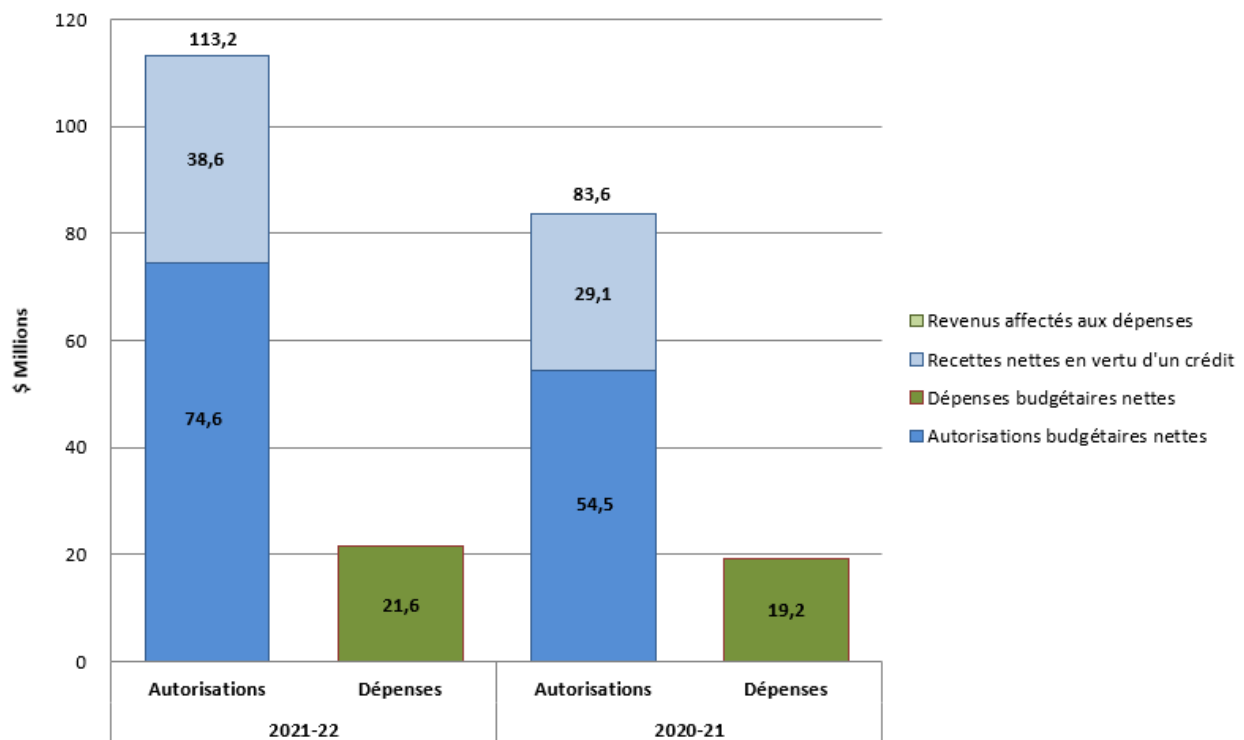
Le SCDATA utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre le rapport financier trimestriel et les états financiers ministériels est le moment où les revenus et les charges sont comptabilisés.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux points qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette d'autorisations disponibles pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les dépenses réelles pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2021.

La structure financière du SCDATA repose principalement sur des autorisations budgétaires votées, notamment celles pour le Crédit 1 – Dépenses du programme et recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) ainsi que les autorisations législatives se rapportant aux contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les RNC autorisent le SCDATA à effectuer des dépenses recouvrables sur les comptes de fonctionnement du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi (AE). Le graphique 1 ci-dessous présente les autorisations budgétaires et les dépenses brutes et nettes pour le premier trimestre de l'exercice 2021-2022. Pour plus de détails, veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations à l'annexe A.

Graphique 1 : Comparaison des autorisations et des dépenses budgétaires pour les trimestres s'étant terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.



Le SCDATA a dépensé 21,6 millions de dollars (19 % du total des autorisations disponibles), y compris le régime d'avantages sociaux des employés (RASE), lors du premier trimestre de 2021-2022 par rapport à 19,2 millions de dollars (23 % du total des autorisations disponibles) pour le même trimestre en 2020-2021. Une forte proportion des dépenses est liée au personnel, soit 19,4 millions de dollars (90 % des dépenses brutes). Les 2,2 millions de dollars restants se rapportent principalement aux services

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

professionnels et spéciaux (en particulier aux services informatiques, aux coûts de traduction et aux services de conseil), aux frais de location et aux coûts d'équipement informatique.

2.1. Changements importants relatifs aux autorisations

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 30 juin 2021, les autorisations budgétaires nettes disponibles (y compris le RASE) totalisent \$74,6 millions de dollars, une augmentation de 20,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'obtention complète des crédits du Budget principal des dépenses au premier trimestre de 2021-2022 comparativement à l'obtention partielle des crédits au premier trimestre de 2020-2021 en raison de la prolongation jusqu'à l'automne de la période d'étude des crédits parlementaires en 2020-2021 due à la pandémie de Covid-19.

2.2. Changements importants aux recettes nettes en vertu d'un crédit

(Veuillez consulter le tableau illustrant l'état des autorisations de l'annexe A.)

Au 30 juin 2021, les autorisations relatives aux RNC sont passées de 29,1 millions de dollars en 2020-2021 à 38,7 millions de dollars en 2021-2022. Comme indiqué dans la section ci-dessus, cette augmentation est due à l'obtention complète des crédits du Budget principal des dépenses au premier trimestre de 2021-2022 comparativement à l'obtention partielle des crédits au premier trimestre de 2020-2021 en raison de la prolongation de la période d'étude des crédits.

2.3. Changements importants concernant les dépenses

(Veuillez consulter le tableau des dépenses ministérielles budgétaires par article courant de l'annexe B.)

Dépenses pour le premier trimestre

Les dépenses budgétaires brutes au premier trimestre sont passées de 19,2 millions de dollars en 2020-2021 à 21,6 millions de dollars en 2021-2022 principalement due à une augmentation des dépenses liées au personnel (2,1 millions de dollars) rattachée à la hausse des taux de rémunération découlant de la signature de conventions collectives et à une augmentation reliée aux services professionnels et spéciaux, en particulier aux services informatiques, aux coûts de traduction et aux services de conseil (0,2 million de dollars).

3. Risques et incertitudes

Le SCDATA est exposé à divers risques liés à son environnement de travail qui peuvent avoir une influence sur la réalisation de ses objectifs. Le SCDATA dispose d'un processus efficace de gestion du risque qui prévoit la participation des plus hauts échelons de la direction de l'organisation. Ce processus permet à la direction de cerner, d'évaluer et d'atténuer les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation du mandat et le respect des priorités de l'organisation, et d'orienter l'affectation des ressources en conséquence.

Répondre à la charge de travail exigeante et changeante des tribunaux qu'il sert est au cœur du contexte opérationnel du SCDATA. Les mandats législatifs et stratégiques des tribunaux sont très sensibles aux facteurs externes, de sorte que leur volume de dossier est sujette à des fluctuations qui peut entraîner

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

une charge de travail imprévisible. Le SCDATA continue de travailler en étroite collaboration avec les tribunaux pour déterminer les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur leur charge de travail, afin de planifier ses opérations et ses investissements en conséquence.

La pandémie de Covid-19 continue à avoir des répercussions sur les déplacements pour les audiences et les médiations en personne ainsi que les conférences préparatoires, ce qui pourrait entraîner un surplus financier de fin d'année plus élevé que dans les années précédentes.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 13 mars 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du gouvernement du Canada a annoncé l'adoption de mesures exceptionnelles, dont l'obligation pour la plupart des fonctionnaires de travailler à distance lorsque leurs fonctions le leur permettaient. Depuis cette annonce, près de la totalité du personnel du SCDATA et des membres des tribunaux auxquels il fournit du soutien font du télétravail. Le SCDATA s'emploie continuellement à favoriser la santé mentale du personnel et des membres et continu à élaborer une stratégie de travail à long terme.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Orlando Da Silva, MB
Administrateur en chef

Annie Rémillard
Directrice générale des services de gestion
et dirigeante principale des finances par intérim

Ottawa, Canada
Le 30 août 2021

SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

ANNEXE A

5. État des autorisations (non vérifié)

(en dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1— Dépenses du programme**	101 962 392	18 820 479	18 820 479	75 337 916	16 400 340	16 400 340
Moins : revenus affectés aux dépenses	(38 655 614)	-	-	(29 129 843)	-	-
Dépenses nettes du programme	63 306 778	18 820 479	18 820 479	46 208 073	16 400 340	16 400 340
Autorisations budgétaires législatives	11 274 095	2 818 524	2 818 524	8 301 630	2 767 210	2 767 210
Autorisations budgétaires totales	74 580 873	21 639 003	21 639 003	54 509 703	19 167 550	19 167 550

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est exclus des Dépenses du programme vu qu'il est inclus dans les Autorisations budgétaires législatives.

ANNEXE B

6. Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel*	87 450 413	19 438 268	19 438 268	64 393 726	17 339 511	17 339 511
Transports et communications	3 852 061	220 573	220 573	3 460 408	143 657	143 657
Information	942 703	124 356	124 356	667 143	42 899	42 899
Services professionnels et spéciaux	9 346 995	1 073 196	1 073 196	7 276 922	894 534	894 534
Location	4 639 083	392 844	392 844	2 821 415	420 818	420 818
Services de réparation et d'entretien	2 731 815	41 722	41 722	1 597 760	77 392	77 392
Services publics, fournitures et approvisionnements	701 284	70 110	70 110	596 252	45 781	45 781
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	-	-	-	508 932	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 562 613	269 934	269 934	2 225 179	202 957	202 957
Autres subventions et paiements	9 520	8 000	8 000	91 809	1	1
Total des dépenses budgétaires brutes	113 236 487	21 639 003	21 639 003	83 639 546	19 167 550	19 167 550
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Revenus	(38 655 614)	-	-	(29 129 843)	-	-
Total des revenus affectés aux dépenses	(38 655 614)	-	-	(29 129 843)	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	74 580 873	21 639 003	21 639 003	54 509 703	19 167 550	19 167 550

*Le régime d'avantages sociaux des employés (RASE) est inclus.